

MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 22 octobre 2020, le Conseil Municipal de la commune des ADRETS DE L'ESTEREL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre KLINHOLFF, premier adjoint.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2020.

Conseillers présents : Conseillers présents : MARTEL Isabelle, HAVARD Evelyne, HOUPLON Sylvain, Madame BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne, adjoints.

GRAILLE Elisabeth, REGGIANI Patrick, SANCHEZ Jacqueline, RAOUST Jean-Paul, MOULIN Laurence, KAPHAN Régis, MACCHIA Giovanni, HEMAIN Richard, RICHARD Magali, BOUCHARD Florence, DOLLET Bertrand, MURTA Jean-Louis, BOISSENIN Isabelle, PILLET Murielle, conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom, respectivement REGGIANI Jean Paul à KLINHOLFF Jean-Pierre, DIAFERIO Juliette à HOUPLON Sylvain, MISEROUX Gérard à MARTEL Isabelle, BROGLIO Nello à DOLLET Bertrand,

A l'ouverture de la séance, Monsieur KLINHOLFF annonce que Monsieur le Maire a présenté sa démission de Maire au Préfet du Var.

Madame PILLET demande ce qu'il va se passer suite à cet événement. Monsieur KLINHOLFF répond que le Maire se repose, qu'il signera tous les documents relatifs aux affaires courantes en attendant une nouvelle élection.

Suite à l'assassinat de Monsieur Samuel PATY, Madame MOULIN lit le poème de Paul ELUARD « Liberté ».

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

1. Adoption du compte rendu du conseil municipal du 3 septembre 2020.

Monsieur DOLLET s'étonne de ne pas voir au compte rendu les questions relatives au mal être du personnel. Monsieur KLINHOLFF répond que c'est aussi à cause des risques psycho sociaux que le Maire a démissionné.

Madame BOISSENIN souhaite que soit ajouté au compte rendu, son vote contre les délibérations n°34 (Vente par enchères en ligne de biens d'occasion) et n°39 (Adhésion de la commune des Adrets au Service Remplacement du CDG83 pour la « Mission Intérim Territorial »).

Suite à ces rectifications le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Création d'un poste d'attaché principal.

Il y a lieu de créer un poste dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de Directeur Général des Services.

La délibération est adoptée à la majorité : 18 votes pour, 3 votes contre (Mme BOISSENIN-Mr DOLLET- Mr BROGLIO) et 2 abstentions (Mme PILLET – Mr MURTA).

3. Création d'un poste de technicien territorial à titre non permanent

Dans le cadre des opérations d'alignement de la commune, il y a lieu de recruter pour une période de 6 mois, un technicien territorial.

La délibération est adoptée à la majorité : 18 votes pour, 5 votes contre.

4. Création d'un emploi non permanent pour renforcer temporairement l'administration générale

Afin de renforcer temporairement l'administration générale de la commune, il y a lieu de recruter pour une période de 6 mois, un rédacteur territorial.

La délibération est adoptée à la majorité : 18 votes pour, 3 votes contre (Mme BOISSENIN-Mr DOLLET- Mr BROGLIO) et 2 abstentions (Mme PILLET – Mr MURTA).

5. Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2020

Le Conseil municipal, considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} novembre 2020 afin de prendre en compte les mouvements de personnel en cours conformément aux délibérations présentées, a voté à la majorité la mise à jour de ce tableau (18 votes pour, 3 votes contre (Mme BOISSENIN-Mr DOLLET- Mr BROGLIO) et 2 abstentions (Mme PILLET – Mr MURTA)).

6. Questions diverses

Monsieur DOLLET demande ce qui est mis en place pour la protection des salariés ?

Monsieur KLINHOLFF répond qu'un courrier a été adressé à la médecine du travail et au centre du de gestion du Var.

Monsieur KLINHOLFF informe l'assemblée sur le recours au tribunal administratif de TOULON de la liste d'opposition pour les dernières élections municipales. Ce recours a été jugé irrecevable.

Vu par nous, Jean-Pierre KLINHOLFF, premier adjoint de la commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le jeudi 3 novembre juillet 2020 à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site internet de la Mairie conformément aux dispositions de l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le 1^{er} adjoint empêché

La 2^{ème} adjointe

Isabelle MARTEL

